



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL PORTANT AUTORISATION DONNEE AUX CAMIONS AGISSANT POUR LA SOCIETE MCS SPA A OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL AU 612 BOULEVARD EDOUARD VII LE 14 AVRIL 2023 AFIN D'EFFECTUER UN COULAGE DE CHAPE ET DEROGATION DE TONNAGE AVENUE FERNAND DUNAN, AVENUE DES HELLENES, BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC, BOULEVARD EUGENE GAUTHIER, BOULEVARD PAUL DEROULEDE ET BOULEVARD EDOUARD VII LE 14 AVRIL 2023 DE 08H00 A 12H00 ET DE 13H00 A 18H00

N° : **23 04 28** DATE D’AFFICHAGE : **12 AVR. 2023**

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code de la route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2215-1,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,
Vu la délibération municipale n°4 du 6 décembre 2022 portant sur les droits de voirie, places et stationnements – actualisation,
Vu l'arrêté préfectoral n°2002-100 en date du 04/02/2002 relatif à la lutte contre le bruit,
Vu le décret en date du 17 octobre 2011 portant création de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,
Vu l'arrêté départemental n°2011-09-12 en date du 05 septembre 2011 portant limitation de charge et gabarit sur les ex routes départementales.

Vu la demande en date du 06 avril 2023, présentée par la société MCS SPA, ayant son siège à, Via Dalmine 10/a – 24035 CURNO (BG), (Tél : +39 3441327659), qui sollicite un arrêté de dérogation de tonnage pour un camion agissant pour la Société n'exécédant pas 30 tonnes de P.T.A.C, afin d'effectuer un coulage de chape sis 612, boulevard Edouard VII, le 14 avril 2023 de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00.

Vu la demande en date du 06 avril 2023, présentée par la société MCS SPA susnommée, en vue d'occuper le 14 avril 2023 de 08h00 à 18h00, une partie du domaine public communal situé 612, boulevard Edouard VII afin d'effectuer un coulage de chape.

Vu l'avis favorable de la Métropole Nice Côte d'Azur Direction de l'Exploitation et de la Proximité Territoriale – Subdivision Littoral Est – Immeuble le Plaza – 455 Promenade des Anglais, 06364 Nice Cedex 4.

Considérant que cette occupation se caractérise par une réservation de stationnement d'une superficie de 30 m².

Considérant qu'il convient de répondre favorablement à cette demande.

ARRETE

Article 1^{er} : La société MCS SPA, est autorisée à occuper le 14 avril 2023, le domaine public communal, sise 612, boulevard Edouard VII afin d'effectuer un coulage de chape.

